



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

LE PREFET

Melun, le 24 MARS 2020

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

Madame la Coordinatrice de la
coordination syndicale départementale
de la CGT

Objet : organisation du travail dans les collectivités territoriales en temps de crise sanitaire.

Réf. : votre courrier du 19 mars 2020.

Par courrier visé en références, vous m'informez des inquiétudes exprimées par certains agents relatives à l'organisation du travail et aux consignes de service minimum devant être mises en œuvre au sein des collectivités territoriales en temps de crise sanitaire.

Vous faites également état d'un courrier que vous avez adressé mi-mars au Président du centre de gestion départementale de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, dans lequel vous sollicitiez l'ouverture d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) extraordinaire concernant les agents des collectivités de moins de 50 agents.

Vous me faites part enfin de plusieurs situations problématiques qui vous apparaissent révélatrices d'une gestion désordonnée de la situation par certaines autorités territoriales et de l'absence de consignes officielles.

Je vous informe que je viens de saisir Monsieur le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne de ces différentes questions afin qu'il m'apporte tout élément d'information sur les mesures mises en œuvre par les collectivités du département et notamment sur les modalités d'association des CHSCT à l'organisation du travail en temps de crise sanitaire.

Thierry COUDERT